



# COMOP EXCEPTIONNEL

1er Février 2023 - Carcassonne.

## COMPTE RENDU

**M.A.T.E.O.**



Mission d'Appui Technique aux Equipes d'Occitanie  
Accompagne le déploiement en dispositif des ITEP

*Introduction :*

Un **comité opérationnel exceptionnel** a été organisé le mercredi 1er Février 2023 réunissant, en plus de ses membres actifs, les représentants de l'ensemble des Organismes Gestionnaires de la région Occitanie.

Invitées à cette journée, Madame Régine MARTINET et son équipe, responsable de la Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie au sein de l'ARS Occitanie et sa collaboratrice nous ont fait l'honneur de leur participation.

## PROGRAMME DE LA JOURNEE

### 9h15 - Café d'accueil

**9h30** – Présentation du déroulé de la journée - Point sur les actualités.

**9h45** – **Le Dossier Usager Informatisé pour les DITEP, enjeux et perspectives.**

Introduction : Aline BARTANUSZ et Didier MIGEOT

Présentation : Laurence LESUEUR-GINOT

Julien CATHALA et Sylvain DEGLIESPOSTI-MAUTRET (DITEP Millegrand)

Sandrine PALIS (CJML)

**10h35** – Pause.

**10h50** – Travail en groupe.

**12h00** – Restitution des échanges.

**12h30** – Présentation de l'outil expérimental de mesure d'activité.

### 13h00 – Déjeuner sous forme de buffet

**14h30** – Accueil et intervention de madame Régine MARTINET (ARS/DOSA) et son équipe

**14h45** – Présentation des conditions de l'expérimentation et de son cadre méthodologique /Informations AIRe  
Laurent MASSALAZ

**15h30** – Table ronde animée par les membres du COPIL : échanges et prospectives

**16h20** – Conclusion et clôture de la journée

**16h30** – Clôture de la journée

**M.A.T.E.O.**



Mission d'Appui Technique aux Equipes d'Occitanie  
Accompagne le déploiement en dispositif des ITEP

## MATINEE

1 Introduction : Aline BARTANUSZ et Didier MIGEOT

Présentation : Laurence LESUEUR-GINOT

Julien CATHALA et Sylvain DEGLIESPOSTI-MAUTRET

(DITEP Millegrand)

Sandrine PALIS (CJML)

Les présentations power point diffusées lors de cette matinée sont consultables en suivant les liens suivants :

- Présentation de Laurence LESUEUR -GINOT, Sandrine PALIS et Julien CATHALA



2 Travail en groupe

**Finalités :** définir une perception des fonctionnalités et de l'usage d'un DUI communiquant en DITEP.

Il s'agissait de réfléchir ensemble sur les questions suivantes :

- Qu'est-ce que le DUI en DITEP ?
- Que veut-on en faire ?
- Que ne veut-on pas ?
- Pour qui et pourquoi ?

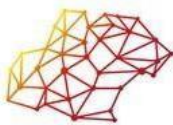
Travail en 2 phases :

- phase 1 : sondage
- phase 2 : questionnaires

**M.A.T.E.O.**



Mission d'Appui Technique aux Equipes d'Occitanie  
Accompagne le déploiement en dispositif des ITEP



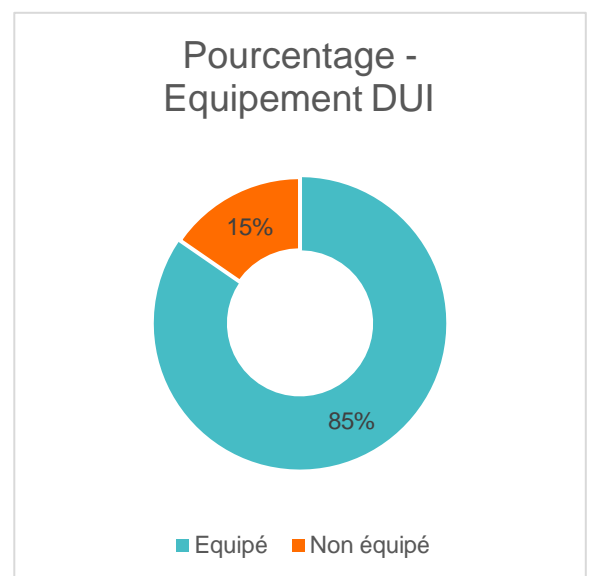
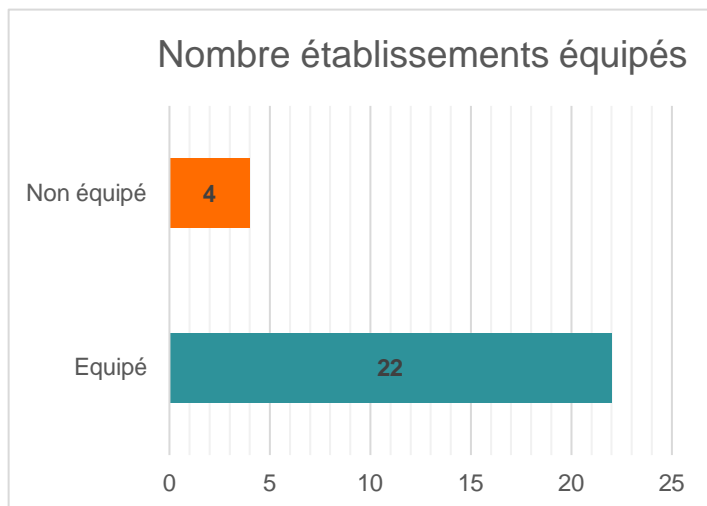
## TRAVAIL EN GROUPE

### PHASE 1 - SONDAGE DUI

#### 1. Êtes- vous équipés d'un DUI ?

28 personnes ont répondu mais nous ne retenons que 26 structures dans la mesure où deux personnes d'un même établissement ont répondu.

- Ainsi, sur les 26 structures, seules 4 ne sont pas équipées, soit 85% d'établissements équipés



#### 2. Si vous êtes équipés d'un DUI, depuis combien de temps ?

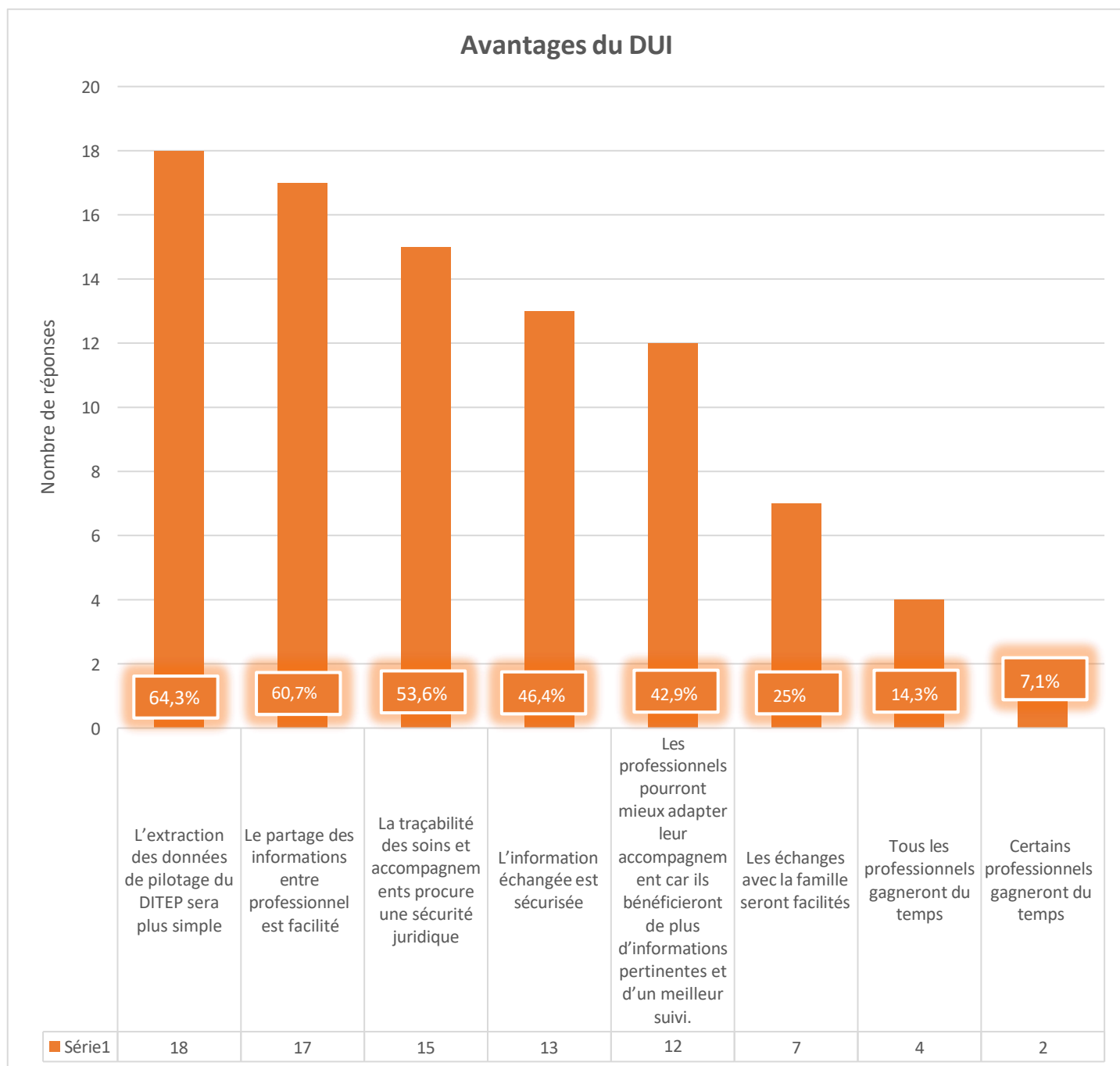
Sur les 22 établissements équipés

- 15 sont équipés depuis plus de 2 ans
- 4 depuis plus d'1an
- 3 depuis moins d'un an

#### 3. Si vous n'êtes pas équipés d'un DUI, avez-vous l'intention de vous équiper ?

Les 4 établissements non équipés à ce jour souhaitent s'équiper prochainement.

4. Choisissez parmi les expressions suivantes : 3 expressions qui procurent un avantage à équiper les structures d'un DUI communiquant



**Selon le groupe, les avantages les plus significatifs du DUI sont avant tout :**

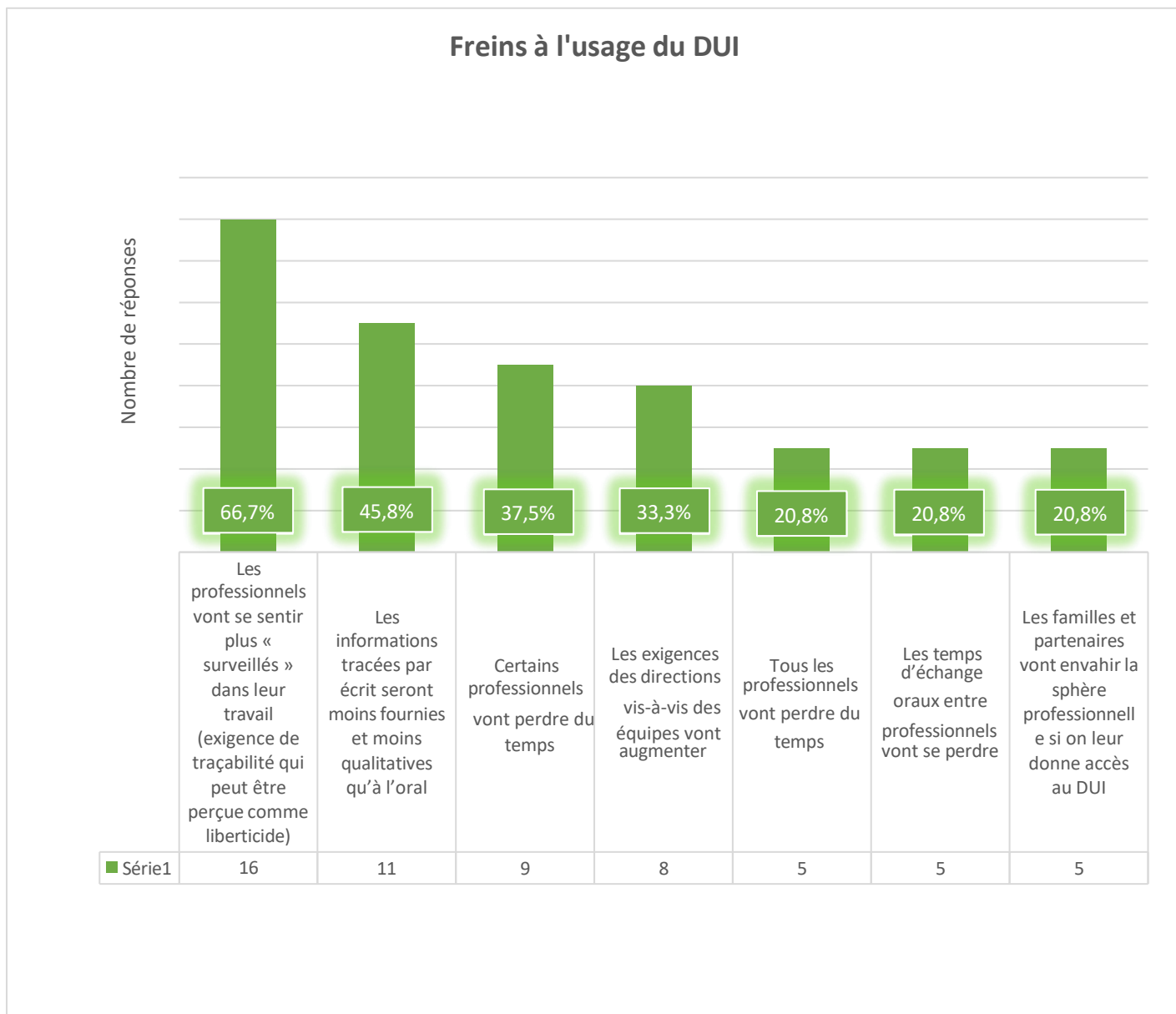
- L'extraction des données de pilotage du DITEP est plus simple
- Le partage des informations entre professionnel est facilité
- La traçabilité des soins et accompagnements procure une sécurité juridique
- L'information échangée est sécurisée

**Avantages**



**Sécurité - Simplicité**

5. Choisissez parmi les expressions suivantes, 3 expressions qui procurent une difficulté, un frein, une limite à équiper votre structure d'un DUI communiquant



**Selon le groupe, les avantages les plus significatifs du DUI sont avant tout :**

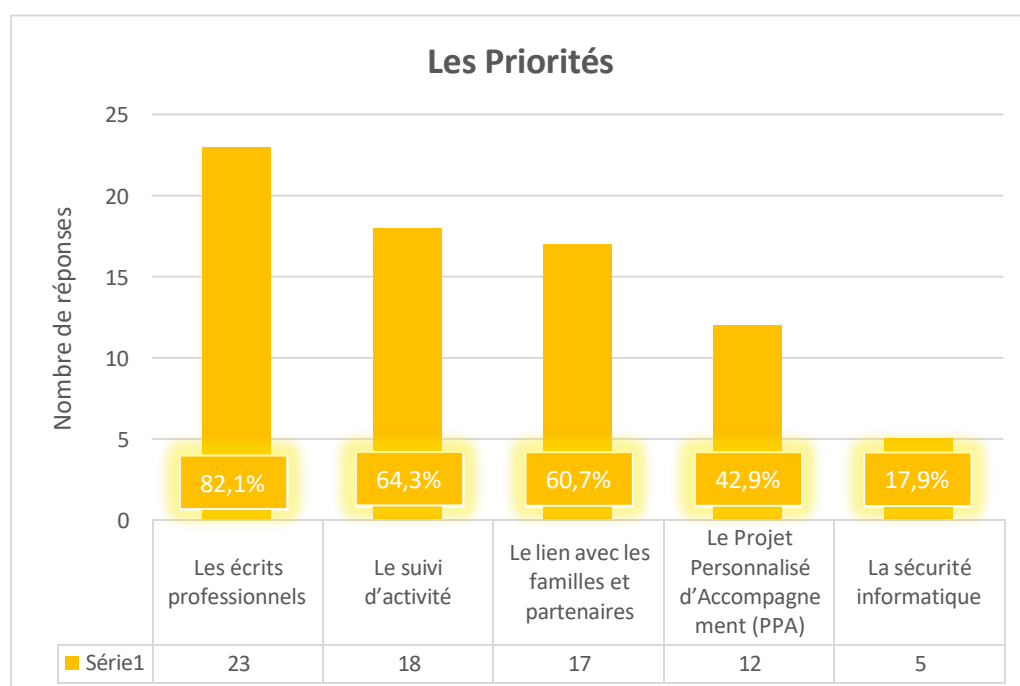
- Les professionnels vont se sentir plus « surveillés » dans leur travail (exigence de traçabilité qui peut être perçue comme liberticide)
- Les informations tracées par écrit seront moins fournies et moins qualitatives qu'à l'oral
- Perte de temps

**Freins**



**Sentiment de contrôle – Perte de qualité**  
**Perte de temps**

## 6. Quelles seraient les thématiques à travailler en premier lieu ?



Selon le groupe, les priorités à développer dans l'usage du DUI, sont avant tout :

- ▶ Les écrits professionnels
- ▶ Le suivi de l'activité
- ▶ Le lien avec les familles et les partenaires

**priorités**



**Ecrits professionnels – Suivi de l'activité**

**Liens familles et partenaires**





## TRAVAIL EN GROUPE

### PHASE 2 - QUESTIONNAIRES

#### ANALYSE DES REPONSES AUX QUESTIONNAIRES

Les échanges en petits groupes ont porté sur 2 thèmes :

- ↳ **De la juste utilisation du DUI**
- ↳ **Le partage d'informations entre structures autour du jeune**

Six groupes ont été formés avec un temps limité de 20 minutes pour chaque question. En italique, figurent des commentaires exprimés à la lecture des réponses

#### A. De la juste utilisation du DUI

Afin que l'outil soit réellement au service des professionnels dans l'accompagnement du parcours des jeunes.

Les attentes exprimées dans l'enquête indiquent **une attente pour simplifier le travail des professionnels.**

Aussi, les questions auxquelles nous avons réfléchies lors de ce COMOP avaient pour objectif de s'interroger sur le travail à mener prioritairement avec les équipes pour que le DUI soit d'une part bien accepté et d'autre part qu'il rende le service attendu.

#### I - D'après vous, quelles fonctionnalités peuvent-être les plus utiles pour simplifier le travail des professionnels ?

Les \* indiquent le nombre de fois où l'item est apparu dans les réponses.

1. L'agenda\*\*\*\* de la personne accompagnée avec :
  - a. Un volet **prévisionnel** qui permet :
    - ↳ D'organiser les transports, la restauration, les accompagnements
    - ↳ De partager cet agenda avec la famille et les partenaires
  - b. Un volet **effectif** incluant les données d'absences qui permet d'exploiter directement les données pour :
    - ↳ Faciliter la gestion des prestataires (contrôle de factures, nombre de repas consommés / jour par ex)
    - ↳ Gérer le parc automobile
    - ↳ Faciliter la remontée des données de pilotage (mesure de l'activité)
  - c. La possibilité de croiser cet agenda avec celui des professionnels\*

*Engendre la nécessité de pouvoir disposer d'un emploi du temps prévisionnel qui pourra être modifié.*

*La structuration des données nécessitera le recours à une nomenclature partagée.*

*Le croisement des agendas de la personne accompagnée et des professionnels semble aller au-delà du DUI qui vise à organiser l'accompagnement de la personne accompagnée, pas l'agenda des professionnels.*



2. Un système d'envoi de notifications/alertes paramétrables (possibilité de sélectionner les destinataires) pour\*\*\*\* :
  - ↳ Être informé de certaines échéances ou de la date d'anniversaire du jeune
  - ↳ Pouvoir retransmettre cette alerte
3. Une application ergonomique\*\*\*
4. Les transmissions ciblées entre professionnels\*\*
5. Le cahier de liaison\*
6. Une version nomade du DUI\*
7. Une gestion fine des droits d'accès\*



*Avoir conscience qu'à partir du moment où une personne accède à l'information, elle peut potentiellement la divulguer mais c'est aussi le cas lorsque ce n'est pas numérique...*

8. Données médicales partagées\*
9. Un accès direct à une messagerie interne au DUI\*
10. L'accès aux partenaires et à la famille\*



*L'accès à la famille et aux partenaires peut être envisagé directement dans le DUI ou au travers d'un outil tiers de tel que « Mon espace santé ».*

*Un outil de e-parcours qui identifierait un « cercle d'accompagnement » pourrait aussi venir en complément avec des fonctionnalités complémentaires.*

11. Saisie automatique des données sur la gestion comptable, de l'activité, afin d'extraire des tableaux

*Il est nécessaire de distinguer ici les données :*

- Liées à l'emploi du temps du jeune
- Liées aux activités de l'établissement

*Le DUI gère le dossier du jeune et n'est pas un outil de gestion de l'établissement. En revanche, une interopérabilité avec l'outil de gestion de l'établissement est requise.*

*de bord à jour »\**

12. Pouvoir bénéficier d'un appui technique\*

*Des formations régulières sont à prévoir sur les établissements et un référent sur l'outil peut être nommé.*

## **II - Quels éléments pourraient encourager l'usage du DUI ?**

1. L'ergonomie de l'outil\*\*\*\*\*
2. Gain de temps\*\* - La dictée pour gagner du temps
3. Partage de l'information en temps réel\*\*



*Avec une rationalisation des outils de partage de l'information : transmissions, cahier de liaison ?*

4. La mise à disposition d'une version nomade de l'application synchronisée avec la version PC\*\*
5. Sécurisation\*\*



*La notion de sécurisation recouvre à la fois la traçabilité des informations pour des questions juridiques mais aussi la sécurisation des informations enregistrées (aspect cyber) et la sauvegarde des données*

6. Performance de l'outil\*
7. La nécessité de disposer de tutoriaux à jour\*

### III - Comment inclure l'usage du DUI pour maintenir une pratique professionnelle équilibrée (traçabilité, échanges, supports partagés...)

#### 1. Travail en équipe :

- ➔ Sur les process existants dans l'établissement et le cahier des charges
- ➔ La gestion du temps de travail (le temps de saisie sur les outils doit être inclus au sein des tâches quotidiennes, ce qui renvoie à l'instauration de temps dédiés, peut-être une autre répartition des temps de préparation, de travail indirect...)
- ➔ L'élaboration d'une charte d'usage du DUI
- ➔ Permettre une période d'expérimentation pour les professionnels

#### 2. Définir des personnes ressources, référentes pour :

- ➔ Former les nouveaux arrivants
- ➔ Organiser des formations sur les écrits professionnels

### B. Le partage d'informations entre structures autour du jeune

---

#### 1. Quelles sont les informations réservées en interne à la structure ?

En excluant le jeune et la famille qui ont, de droit, accès à toutes les données qui les concernent (il peut être demandé une copie papier du dossier), deux positions se sont exprimées dans les groupes :

- ➔ Certaines personnes pensent que toutes les informations contenues dans le DUI doivent être accessibles aux structures externes en s'assurant au préalable de l'accord du jeune et/ou de son représentant légal.
- ➔ La majorité des groupes conserveraient certaines données telles que:
  - Les informations du quotidien (état de bien être)
  - Les éléments administratifs
  - Les écrits de préparation/élaboration
  - Les notes personnelles
  - Les bilans et les tests
  - Les grilles d'évaluation internes à l'établissement
  - Le cahier de liaison
  - Et d'une manière générale, tout ce qui n'a pas été validé par la famille.
- ➔ Un groupe souligne la nécessité que les droits d'accès et de partage soient formalisés.

## 2. Quelles sont les informations qui pourraient/doivent être partagées entre les DUI de plusieurs structures ?

Comme déjà exprimé précédemment, le consentement du jeune accompagné ou de son représentant légal sera obligatoirement recherché et le règlement général sur la protection des données, appliqué (RGPD).

Comme pour la première question :

- ➔ Certains groupes partageraient toutes les données du DUI avec les autres structures prenant en charge les jeunes.
- ➔ D'autres pointent des documents clés qui concernent la logique de parcours :
  - Projet Personnalisé d'Accompagnement
  - Le parcours scolaire
  - Le parcours de la personne accompagnée (santé, social, ...)
  - Les bilans
  - Les données de santé
  - Les données administratives

## 3. Quelles pourraient être celles à partager avec d'autres partenaires : famille, éducation nationale, ASE ? (en utilisant des outils complémentaires)

*NB : les groupes ont manqué de temps pour répondre précisément. Deux groupes n'ont pas répondu à la question.*

Un groupe a relevé que « la famille n'est pas un partenaire mais qu'elle est le maître d'œuvre ». En tous cas, elle n'est pas une institution et son statut est différent de celui des institutions.

La question du consentement du jeune et de son représentant légal est de nouveau soulignée.

Les réponses apportées montrent qu'en effet, les informations partagées avec les partenaires (hors famille) ne seraient pas aussi nombreuses qu'avec les autres structures médico-sociales (cf question précédente) sans pour autant les définir précisément comme rapporté par deux groupes : « Tous les éléments qui concourent à fluidifier le parcours », « Variable en fonction de la nature des informations ». Ce dernier groupe précise que ce serait dans le cadre d'une « réciprocité à avoir avec les différents partenaires ».

Néanmoins, trois groupes ont proposé :

- ➔ Le Projet Personnalisé d'Accompagnement
- ➔ L'emploi du temps des jeunes
- ➔ Les bilans cliniques, professionnels, scolaires



## APRES MIDI

Après une présentation par Laurent MASSALAZ du cadre méthodologique et des conditions de l'expérimentation en Occitanie sur la mesure de l'activité en lien avec l'AIRe qui porte ce sujet au niveau national, Madame MARTINET, responsable de la Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie au sein de l'ARS Occitanie a exprimé son intérêt pour la démarche et affirmé son soutien à l'expérimentation en annonçant un renforcement des moyens d'appui technique.

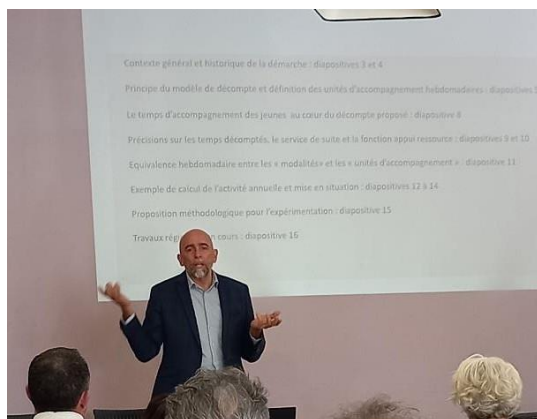
En outre, elle a souligné le bénéfice de la mission MATEO pour dynamiser le passage en dispositif intégré avec des échanges entre DITEP productifs, un partage de ressources et la mise en place de séminaires inter-institutionnels pour développer les partenariats et favoriser l'inclusion des jeunes accompagnés.

Elle souhaite que les IME bénéficient du retour d'expérience de MATEO pour leur passage en DAME.

Madame MARTINET a également annoncé une expérimentation pour tester le FINESS unique au sein d'un DITEP. Elle souhaiterait que 10 établissements au moins s'engagent dans cette expérimentation ; l'engagement dans les deux expérimentations est possible.

La présentation power point diffusée lors de cet après-midi est consultable en suivant le lien suivant :

### ► Présentation de Laurent MASSALAZ



Merci à tous les participants pour cette journée riche en réflexions et en partage.

La poursuite de la réflexion sur les fonctionnalités d'un DUI communiquant en DITEP se poursuivra, comme annoncée le 1<sup>er</sup> février, au cours d'une réunion en VISIO programmée le 04 avril 2023 de 10 heures à midi.

*(Sous réserve d'un minimum d'inscriptions)*

Les personnes intéressées peuvent déjà s'inscrire sur le lien suivant



Rendez-vous au prochain COMOP **le 19 avril 2023**  
dont la thématique prévue est :

**Qualité de vie au travail.**

**Accompagnement du changement et dialogue social.**

**M.A.T.E.O.**



Mission d'Appui Technique aux Equipes d'Occitanie  
Accompagne le déploiement en dispositif des ITEP